

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 3

*Objet : Vente véhicule
portage repas*

Date de convocation

31 janvier 2022

Date d'affichage

31 janvier 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

11

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le Lundi 7 février à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Nicole ROUMAT, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Jean Pierre ANGLAS, M. Pierrick THOMAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH

M. Fernand MORA a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que le véhicule FORD de 2007 immatriculé BD-130-DR servant au portage repas n'est plus au norme et que Monsieur JAMET Jorgan demeurant à Moissac propose de l'acheter en l'état pour 300 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de céder ce véhicule.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la cession de ce véhicule à Monsieur JAMET Jorgan,
- DIT que le prix de vente est fixé à 300 €,
- AUTORISE le président à signer tous les documents concernant cette cession.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL